

## Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 2 septembre 2011 à 19h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

**Présents** : Mmes AUZILLON, BOUYGE et MAILLOT, MM. AYRAL, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET et TRIOUX.

**Absents représentés** : M. DESEMARD donne pouvoir à M. FOURNIER, M. PAPPALARDO donne pouvoir à M. AYRAL.

**Absents excusés** : MM. JOLY et ROUSSY.

**ORDRE DU JOUR MODIFIE** (Point supplémentaire portant sur un avenant à la Convention Enfance Jeunesse signée avec la CAF)

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2011.
- ❖ Point sur l'avancement des travaux de la commune :
  - La construction par les employés municipaux du local de rangement en extension au bâtiment actuel de l'école est terminée. Ce local est partagé pour moitié entre l'école et la salle polyvalente à proximité. La partie dédiée à l'école a été équipée d'étagères récupérées. Le revêtement des murs en extérieur reste à terminer.
  - La construction d'un local est en cours à proximité du terrain de football. Il abritera la pompe connectée à la cuve enterrée déjà en place de 30 m<sup>3</sup> et alimentée par l'eau de la carrière. Ce local permettra le rangement des outils nécessaires à l'entretien et à l'arrosage du terrain de football.
  - Place de la Fontaine, les entreprises sont enfin intervenues pour le remplacement des derniers poteaux et tirer les derniers câbles. La reprise du chantier est prévue le 6 septembre et la pose des enrobés pour le mercredi 7 septembre.
  - Le bâtiment de l'école auparavant couvert de bardeaux bitumeux laissés en place comme sous-couche a été recouvert d'un système de tuiles métalliques donnant au bâtiment un aspect de toiture en terre cuite. L'entreprise a terminé les travaux de réfection de la toiture incluant les dessous de toit, pignons et remplacement des différents éléments de zinguerie.
  - Dans les travaux à prévoir, le maire note que les façades des bâtiments de l'école et de la salle polyvalente sont très dégradées visuellement, en particulier celles vues côté route. Le choix d'une solution pour les restaurer (peinture, bardage ou autre) sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil.
- ❖ Terrain de pétanque situé devant la salle polyvalente du bourg de Malauzat. Le conseil approuve la proposition du maire de retenir l'entreprise RENON de CHATEAUGAY pour la réfection de la surface du terrain et d'en prévoir le financement au budget. Montant de l'opération 7 091 euros TTC pour un apport de sable de carrière et roulage. Réalisation prévue début de l'automne.
- ❖ Place de la Fontaine. Le récapitulatif des travaux exécutés par la SCREG titulaire du lot 1 (VRD) et par la SEMERAP titulaire du lot 2 (AEP) fait apparaître des suppléments de travaux avec pour conséquence l'établissement et l'approbation par le conseil municipal de deux avenants.
  - Pour les voiries et réseaux divers, un supplément de fouilles d'enfouissement et la reprise de descentes d'eau pluviales pour un montant de 8 835 euros HT avec de plus, une réactualisation de 6 965 euros HT pour des prix de marché établis en 2006. Coût de l'avenant pour les VRD : 15 801 euros HT portant le montant total du marché à 119 804 euros HT.
  - Pour l'alimentation en eau potable, le remplacement d'une conduite et des branchements supplémentaires pour des riverains. Coût de l'avenant 2 507 euros HT portant le montant total du marché à 13 162 euros HT.
- ❖ Cantine scolaire. Le chauffe-eau de la cantine alimenté à partir de bouteilles de gaz de 35 kg situées à l'extérieur du bâtiment nécessite de plus en plus de maintenance. Le conseil municipal approuve la proposition du maire de le remplacer par un nouveau chauffe-eau raccordé au réseau gaz de ville. Montant de l'opération 4 316 euros HT, incluant les fouilles pour la canalisation du gaz. A ce montant il faudra ajouter le coût du raccordement par GRDF non connu à ce jour.
- ❖ Hall d'accueil du secrétariat de mairie. Achat approuvé de trois présentoirs supplémentaires pour les différentes fiches et dépliants mis à disposition du public. Coût 250 euros.
- ❖ Plan Local d'Urbanisme de Volvic. Le conseil municipal de Volvic a arrêté son PLU 8 juillet 2011 et l'a depuis soumis aux communes limitrophes pour avis. Les plans fournis par Volvic montrent qu'à la limite de notre commune l'espace est classé soit en zone naturelle soit en zone agricole, en conséquence le conseil municipal de Malauzat émet un avis favorable à ce PLU.
- ❖ Modification du PLU de Malauzat, zone d'activités Espace Mozac. Riom-Communauté souhaite lancer l'urbanisation de parcelles situées en zone AU<sub>i</sub>. Pour cela, il convient de passer ce zonage AU<sub>i</sub> en U<sub>i</sub> au PLU par la procédure de modification. Le maire propose que le cabinet F DESCOEUR prenne en compte cette modification. Riom-Communauté réalisera de son côté le plan d'aménagement d'ensemble de la zone, nécessaire pour lancer la modification. Le coût de la procédure de la modification incombera à la commune. Le conseil approuve la proposition du maire.
- ❖ Tarifs publics 2011/2012. Tout comme l'an dernier, compte-tenu du contexte économique, le conseil municipal approuve la proposition du maire de limiter la hausse des tarifs (concessions de cimetière, frais de cantine et de garderie, branchement assainissement, coût de location des salles polyvalentes ...) à 1%. Pour Saint-Genès l'Enfant, les tarifs du m<sup>3</sup> d'eau et de la location du compteur d'eau sont relevés de 10% environ en vue de constituer une marge d'autofinancement pour une rénovation à moyen terme des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement sans recourir systématiquement au budget principal. Pour les reproductions de documents administratifs ou autres (services rendus aux particuliers), une tarification est mise en place.
- ❖ Centre de Loisirs Sans Hébergement. Le CLSH propose comme chaque année un certain nombre d'activités, échecs, musique, arts plastiques, etc. nécessitant le recrutement d'animateurs. Ces recrutements font l'objet de contrat CDD ou de convention d'animation suivant le cas. Le conseil autorise le maire à prévoir ces embauches.

- ❖ Ecole communale. Au vu des effectifs en constante augmentation ces dernières années et en particulier pour les classes de maternelle, l'équipe enseignante demande à l'académie la création d'une 4ème classe. Le maire propose au Groupe de Travail « Ecole/Cantine » de mener une réflexion sur ce sujet et d'analyser les besoins en fonction de la démographie de la commune et du potentiel restant en nouvelles constructions et de voir avec l'académie le calendrier possible si effectivement le besoin est là.
- ❖ Commission municipale « Conseil d'école ». Suite à la démission de M. SERANGE, Mme AUZILLON le remplacera comme déléguée de la commune.
- ❖ Autorisation est donnée au maire d'ester en justice. La commune fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour excès de pouvoir. Cette requête est présentée par le propriétaire de 3 parcelles sises Chemin des Verguières, suite à l'opposition de la commune à détacher une des trois parcelles dans le but d'implanter une construction. Les trois parcelles sont en zone AUg dans le PLU et de ce fait par définition non constructibles sans un aménagement d'ensemble de toute la zone concernée. Le TA donne 45 jours à la commune à compter du 22 août 2011 pour présenter son mémoire. Le maire propose de prendre Me C DEVES pour préparer ce mémoire et de solliciter l'assistance juridique de la SMACL – assurance communale.
- ❖ Rapports d'activité 2010. Le rapport du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) et le rapport du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) sont disponibles en consultation au secrétariat de mairie.
- ❖ Convention enfance jeunesse 2° génération avec la Caisse d'Allocations Familiales. De par l'adjonction de nouvelles communes dans le périmètre communautaire concerné par cette convention, le conseil autorise le maire à signer un avenant à cette convention avec la CAF.
- ❖ Questions diverses en fin de séance.
  - Lors de la dernière séance du conseil, le débat soulevé à propos du SDCI, a montré des lacunes au niveau de la communication entre conseillers concernant la vie de Riom-Communauté. Chacun des conseillers est invité à mener une réflexion sur comment mieux communiquer sur le sujet.
  - Mme AUZILLON signale la présence de squatters dans le quartier des Moulins Blancs.
  - M. LARGERON pour le Lotissement de la Garenne, demande que les trottoirs au droit des entrées de garage des particuliers soient recouverts d'enrobés, et qu'une solution soit apportée au revêtement de la rue de la Garenne au droit des regards d'eaux pluviales. Il note aussi que des usagers de la route empruntent cette rue pour simplement raccourcir leurs parcours entre la route de Clermont et le Chemin d'Argnat avec les dangers que cela peut représenter pour les riverains.

**Le Maire de MALAUZAT**

**Jean-Paul AYRAL**